

Accordingly, Mr. Speaker went with the House to the Senate Chamber.

And being returned;

Mr. Speaker reported that when the House did attend the Honourable the Deputy to the Governor General in the Senate Chamber, His Honour was pleased to give, in Her Majesty's name, the Royal Assent to the following Bills:

Bill C-24, An Act to amend the Oil Substitution and Conservation Act and the Canadian Home Insulation Program Act.—Chapter No. 25;

Bill C-27, An Act to amend certain Acts having regard to the Canadian Charter of Rights and Freedoms.—Chapter No. 26;

Bill C-31, An Act to amend the Indian Act.—Chapter No. 27;

Bill C-36, An Act to amend the Aeronautics Act.—Chapter No. 28;

Bill C-39, An Act to provide for the making of supplementary fiscal equalization payments to certain provinces for the period April 1, 1982 to March 31, 1987.—Chapter No. 29;

Bill C-26, An Act to amend the Old Age Security Act.—Chapter No. 30;

Bill C-32, An Act to amend the Fisheries Act.—Chapter No. 31;

Bill C-56, An Act to amend the Farm Improvement Loans Act.—Chapter No. 32;

Bill C-57, An Act to amend the Fisheries Improvement Loans Act.—Chapter No. 33;

Bill C-58, An Act to amend the Advance Payments for Crops Act.—Chapter No. 34;

Bill C-53, An Act to authorize the disposal of the Northern Transportation Company Limited and the forgiveness of its debt to Her Majesty and to amend other Acts in consequence thereof.—Chapter No. 35;

Bill C-25, An Act to amend the Agricultural Stabilization Act.—Chapter No. 36;

Bill C-51, An Act to provide borrowing authority.—Chapter No. 37;

Bill C-61, An Act to amend the Judges Act, the Federal Court Act, the Canada Pension Plan and the National Defence Act in relation to judicial matters and to amend An Act to amend the Judges Act and the Federal Court Act in consequence thereof.—Chapter No. 38;

Bill C-63, An Act to amend the House of Commons Act.—Chapter No. 39; and

Bill C-44, An Act to amend the Western Grain Transportation Act.—Chapter No. 40.

A Message was received from the Senate, as follows:

Ordered,—That a Message be sent to the House of Commons to inform that House that the following Senators have

En conséquence, Monsieur le Président, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

Monsieur le Président fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable Gouverneur général suppléant dans la Chambre du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivant:

Projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes.—Chapitre n° 25;

Projet de loi C-27, Loi modifiant certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés.—Chapitre n° 26;

Projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les Indiens.—Chapitre n° 27;

Projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique.—Chapitre n° 28;

Projet de loi C-39, Loi prévoyant des paiements de péréquation supplémentaires à effectuer au profit de certaines provinces pour la période allant du 1^{er} avril 1982 au 31 mars 1987.—Chapitre n° 29;

Projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse.—Chapitre n° 30;

Projet de loi C-32, Loi modifiant la Loi sur les pêcheries.—Chapitre n° 31;

Projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.—Chapitre n° 32;

Projet de loi C-57, Loi modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.—Chapitre n° 33;

Projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes.—Chapitre n° 34;

Projet de loi C-53, Loi visant à autoriser l'aliénation de la Société des transports du nord Limitée, la remise de sa dette envers Sa Majesté et la modification d'autres lois en conséquence.—Chapitre n° 35;

Projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.—Chapitre n° 36;

Projet de loi C-51, Loi portant pouvoir d'emprunt.—Chapitre n° 37;

Projet de loi C-61, Loi modifiant les dispositions relatives aux affaires judiciaires de la Loi sur les juges, de la Loi sur la Cour fédérale, du Régime de pensions du Canada, et de la Loi sur la défense nationale et modifiant en conséquence la Loi sur les juges et la Loi sur la Cour fédérale.—Chapitre n° 38;

Projet de loi C-63, Loi modifiant la Loi sur la Chambre des communes.—Chapitre n° 39; et

Projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.—Chapitre n° 40.

Le Sénat transmet un message dont voici le texte:

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que les sénateurs dont les noms